



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Dossier de presse

Réduire le nombre des infections COVID-19 dans la population : l'apport de l'Éducation nationale

22 décembre 2020

Réduire le nombre des infections COVID-19 dans la population : l'apport de l'Éducation nationale

Les dernières semaines ont montré que l'effort collectif de la société pour respecter les mesures sanitaires mises en place a permis de réduire le nombre d'infections COVID-19 dans la population globale.

Pour diminuer encore plus le taux de positivité dans la société, le gouvernement a décidé des mesures supplémentaires qui auront pour but de limiter, après les jours de fin d'année, les contacts sociaux dans plusieurs secteurs, dont l'Éducation nationale.

C'est dans cette optique que les cours et activités en présentiel dans le secteur de l'Éducation nationale seront suspendus du 28 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

1. Suspension des activités en présentiel dans le secteur éducatif du 28 décembre 2020 au 10 janvier 2021

La suspension des cours et activités en présentiel touchera les domaines scolaires et éducatifs suivants :

- enseignement fondamental
- enseignement secondaire
- formation professionnelle
- centres de compétences en psychopédagogie spécialisée
- Centre national de formation professionnelle continue
- Institut national des langues et cours du Service de la formation des adultes
- Institut de formation de l'Éducation nationale
- enseignement musical
- internats scolaires
- internats socio-familiaux
- centres socio-thérapeutiques
- structures d'éducation et d'accueil (crèches, maisons relais, assistants parentaux)
- maisons des jeunes
- organisations de jeunesse.

2. Enseignement à distance du 4 au 10 janvier 2021

À l'issue des vacances de Noël (18 décembre 2020 au 3 janvier 2021), les cours en présentiel dans tous les établissements scolaires publics et privés, seront suspendus du 4 au 10 janvier 2021. Pendant cette semaine, les élèves bénéficieront de l'enseignement à distance ; l'enseignement et l'apprentissage continueront donc d'être assurés.

La continuité pédagogique assurée

La suspension des cours en présentiel n'est pas synonyme de prolongation des vacances scolaires : les enseignants assureront un enseignement à distance à l'intention de leurs élèves au cours de la semaine du 4 au 8 janvier 2021.

Dans les écoles publiques, les enseignants proposeront aux élèves des tâches et activités visant la consolidation et le développement des compétences dans les différentes disciplines. En vue de préparer toute éventualité dans le contexte de la propagation de la COVID-19, les enseignants ont été priés avant les vacances de Noël de veiller à ce que les élèves amènent le matériel didactique à la maison.

À l'enseignement fondamental et dans les centres de compétences, les tâches porteront prioritairement sur des exercices de répétition de la matière traitée depuis le début de l'année scolaire. À l'enseignement secondaire, elles viseront davantage la continuité des programmes scolaires.

Il revient aux enseignants de déterminer le moyen de communication adapté pour rester en contact avec leurs élèves et pour guider ceux-ci dans la réalisation des tâches leur demandées.

Les bâtiments scolaires resteront ouverts pendant la semaine de la suspension des cours en présentiel. La reprise des cours respectivement en présentiel ou en alternance (pour les classes supérieures de l'enseignement secondaire) est prévue pour le 11 janvier 2021.

Enseignement musical et formation des adultes

Les cours en présentiel de l'enseignement musical et de la formation des adultes seront également suspendus du 4 au 9 janvier 2021. Ils se tiendront à distance, dans la mesure du possible. Il revient aux établissements et aux prestataires des cours de communiquer aux apprenants le moyen de communication adapté par lequel les enseignants et formateurs assureront le cas échéant l'enseignement à distance.

3. Suspension des activités des structures d'accueil du 28 décembre 2020 au 10 janvier 2021

Les structures d'éducation et d'accueil (crèches, foyers, maisons relais) suspendront leurs activités du 28 décembre au 10 janvier 2021.

La base légale du congé pour raisons familiales (CRF) spécifique lié à la COVID-19 sera adaptée afin de permettre à un parent de rester à domicile auprès de son enfant de moins de 13 ans. La limite d'âge de moins de treize ans accomplis ne s'applique pas aux enfants qui bénéficient de l'allocation spéciale supplémentaire au sens de l'article 274 du Code de la sécurité sociale. Le formulaire de demande sera accessible sur le site guichet.lu : <http://guichet.lu/cocrf>

Pendant la période de suspension des activités, l'accueil ne sera pas facturé aux parents.

Des structures d'accueil de dépannage seront néanmoins mises en place pour assurer l'encadrement des enfants du personnel des secteurs de la santé et des soins. Les crèches hospitalières continueront également de fonctionner.

4. www.schouldoheem.lu : une vaste offre de matériel didactique et d'activités d'apprentissage

Le site www.schouldoheem.lu, activé dès le début du confinement au printemps 2020, continue de proposer aux élèves, aux parents et aux enseignants une large sélection de matériels didactiques ainsi que l'accès gratuit à des sites à contenus pédagogiques de qualité, pour assurer ainsi la continuité des apprentissages.

Dans la semaine du 4 janvier 2021, le SCRIPT proposera en outre un *live-streaming* pour les élèves de l'enseignement fondamental. Cette offre « schouldoheem - on air » portera sur des activités de *coding* et des activités en relation avec les domaines de développement et d'apprentissages dits secondaires, comme la musique, les sports, le théâtre. Les informations y relatives seront disponibles sur www.schouldoheem.lu à partir du 29 décembre.

Sur www.roadmap.lu, les enseignants trouvent les informations et le support nécessaires dans le contexte de l'apprentissage à distance, notamment le P2P Helpdesk, qui permet de s'échanger avec des collègues et de trouver réponse aux questions concernant l'utilisation des TIC dans un environnement éducatif.

5. 8002-9090 : une helpline pour des conseils et aides pédagogiques

En complément du site www.schouldoheem.lu, la helpline du SCRIPT 8002-9090 permet d'obtenir des informations générales sur les mesures dans l'Éducation nationale et des conseils pédagogiques. Elle est accessible en semaine de 9.00 heures à 12.00 heures et de 13.00 heures à 16.00 heures, ainsi que le weekend des 2 et 3 janvier 2021 aux mêmes heures. Des questions peuvent également être introduites par écrit via un formulaire en ligne sur www.schouldoheem.lu

6. 8002-9393 : une helpline pour des conseils psychologiques et du soutien familial

De nombreuses familles sont confrontées à une situation difficile en raison des restrictions prises dans le cadre de la pandémie COVID-19. Cela peut représenter une lourde charge pour enfants, jeunes et familles à de nombreux niveaux. Par conséquent, l'Office national de l'enfance (ONE) et le Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CEPAS) mettent en place une ligne téléphonique commune afin de proposer une aide respectivement une écoute psychologique pour enfants, adolescents et familles en situation de stress, de conflits et de surmenage.

Le CePAS offre une écoute, des conseils et un support psychologique aux élèves, parents et enseignants, par téléphone au 8002-9393 ou lors d'une consultation physique (uniquement sur rendez-vous).

L'ONE propose aux jeunes et aux parents une intervention en famille par des prestataires privés conventionnés avec l'ONE (elisabeth, arcus, Caritas Jeunes et Familles, Croix-Rouge luxembourgeoise, Solina Solidarités Jeunes).

La helpline 8002-9393 est accessible tous les jours, y compris les jours fériés, de 8h00 à 22h00.

7. Mesures sanitaires supplémentaires

À l'instar de la campagne organisée au début de l'année scolaire 2020-2021 et pour permettre une réouverture des écoles et structures d'éducation et d'accueil dans la plus grande sécurité possible, une nouvelle campagne de **large scale testing** sera organisée à l'intention des enfants et jeunes de 4 à 19 ans, du personnel enseignant et de tous les autres professionnels de l'Éducation nationale (enseignants, membres des équipes de soutien aux élèves à besoins spécifiques, personnel spécialisé des Centres de compétences personnel éducatif, personnel éducatif des structures d'éducation et d'accueil, ...). Les invitations parviendront à toutes les personnes concernées par courriel et/ou par voie postale. Les rendez-vous pour le testing s'étaleront jusque mi-janvier 2021.

En vue de déterminer les moments adéquats pour procéder à l'aération des locaux scolaires, des **détecteurs de dioxyde de carbone (CO2)** destinés à mesurer la qualité de l'air seront mis à disposition des établissements scolaires afin d'équiper prioritairement les salles de classe et les salles de réunion.